

AUBENAS : Projet de périmètre SPR / organisation de l'enquête publique

Dans le cadre de l'étude pour l'élaboration du Site Patrimonial Remarquable d'Aubenas, l'enquête publique relative à la détermination du périmètre vient tout juste de débuter. Cette phase s'inscrit donc dans la poursuite des évènements de concertation organisés autour du SPR (conférence « Remarquable » du château et balades urbaines organisées lors des journées du patrimoine)

Il s'agit donc de l'ultime étape de la 1ère phase de cette procédure qui a pour but de présenter le périmètre qui a été approuvé par la Commission Nationale de l'Architecture et du Paysage en mai 2025. Le but de cette enquête est donc de présenter et de recueillir l'avis de la population uniquement sur le périmètre. Dans la phase 2 et après création de la commission locale du SPR, il s'agira de proposer la rédaction d'un document de gestion avec un règlement pour le protection et la valorisation des immeubles situés dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable.

L'enquête publique a débuté hier, jeudi 8 janvier et se terminera le mardi 27 janvier 2026 à 16h.

Un dossier est donc mis à disposition au sein du service urbanisme de la ville d'Aubenas (2ème étage de l'Hôtel de ville) aux heures et dates d'ouverture au public. Vous pouvez venir le consulter et consigner vos avis, remarques et question dans le registre prévu à cet effet.

Pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer, le dossier est également accessible depuis le site de la Préfecture de l'Ardèche au lien suivant :

<https://www.ardeche.gouv.fr/Publications/Enquetes-et-consultations-publiques-hors-ICPE/Enquetes-publiques/En-cours/AUBENAS-Elaboration-d-un-site-patrimonial-remarquable-SPR> --> dans ce cas, vos remarques peuvent être transmises à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante enquetepublique.ddt07-mj@i-carre.net

La commissaire enquêtrice est Mme Mireille JOURGET.